

Inclusive Governance for Resilience (IGR)

Sujet:	RFA-IGR-1821
Titre de l'opportunité:	Appel à candidature pour la mise en œuvre d'activités de dialogues communautaires et de promotion des relations de parenté pour la gestion des conflits dans les Régions : Est/Sahel/Centre -Nord/Nord
Date d'émission:	25 Juillet, 2023
Date d'échéance des questions	08 Aout, 2023
Date de clôture :	15 Aout, 2023

U.S. Agency for International Development (USAID) a financé Inclusive Governance for Resilience (IGR), implementer par Creative Associates International, Inc. (Creative), recherche les candidatures de candidats éligibles pour financer un programme intitulé *Renforcement des alliances identitaires transversales par le biais de dialogues communautaires et la Promotion des relations de parenté pour la gestion des conflits dans les Régions: Est/Sahel/Centre -Nord/Nord*. Voir la section C de la pièce jointe 1 pour connaître les conditions d'éligibilité. Pour être admissible à un Subvention, le demandeur doit satisfaire à ces exigences et fournir tous les renseignements demandés dans le présent appel a candidature. Un Subvention/des Subvention seront attribués aux candidats éligibles et responsables dont les candidatures répondent le mieux aux objectifs du programme et aux critères de sélection énoncés aux sections A et E de la pièce jointe 1, respectivement.

Une organisation éligible intéressée à présenter une demande de financement dans le cadre de cette opportunité est encouragée à lire attentivement le présent appel a candidature afin de comprendre le type de programme recherché, les exigences en matière de soumission de candidature et le processus d'évaluation. Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il a bien reçu l'appel a candidature provenant d'Internet. IGR n'assume aucune responsabilité pour les erreurs de données résultant du processus de transmission ou de conversion.

Une candidature doit être soumise directement à IGR en utilisant l'une des méthodes suivantes : a) par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions du Programme (<https://smart.fluxx.io>), b) par courrier électronique à IGR-Grants@crea-igr.com, ou c) physiquement à Rue 14.54 quartier 1200 résidences, Ouagadougou à l'attention du "Département des subventions." Les candidatures doivent être reçues au plus tard à la date limite de candidature indiquée ci-dessus.

Toute question concernant le présent appel a candidature doit également être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication susmentionnées. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite pour les questions/clarifications énoncée ci-dessus. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats potentiels par le biais d'une modification du présent avis.

La publication du présent appel a candidature ne constitue pas un engagement de la part de IGR et n'engage pas IGR à payer les coûts supportés par un candidat potentiel lors de la préparation/soumission de questions ou d'une candidature. Tous les coûts de préparation/soumission sont à la charge du demandeur. Toutes les demandes soumises sont aux risques et périls du demandeur.

Merci de votre intérêt pour cette opportunité.

Cordialement,



IGR

RFA-IGR-1821

Karl Jean-Louis
Chief of Party
Inclusive Governance for Resilience

Pièces jointes

- Pièce jointe 1:** Appels de demandes
- Pièce jointe 2:** Modèle d'application technique
- Pièce jointe 3:** Modèle de budget
- Pièce jointe 4:** Provisions
- Pièce jointe 5:** Certifications

Pièce jointe 1: Appels a candidature

A. DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectif

Cet appel recherche des candidats pour proposer des activités de stabilisation et de promotion de la cohésion sociale.

2. Contexte

Pour renforcer la cohésion sociale entre les membres de la communauté et les personnes déplacées dans ces communes identifiées, l'IGR accordera des subventions aux OSC pour mener des dialogues communautaires afin de renforcer la communication et la confiance entre les différents groupes dans les communes classées dans la catégorie rouge. Si nécessaire, l'approche de ces initiatives comprendra des discussions intragroupes pour préparer les membres de groupes distincts avant de les réunir dans un dialogue intergroupe et mettra l'accent sur l'amplification des voix des différents groupes ethniques, religieux, politiques, socio-économiques, de genre, d'âge et marginalisés. Les dialogues communautaires seraient l'occasion pour les membres de la communauté de discuter des causes des fractures sociales qui affaiblissent la paix et la cohésion sociale. Pour s'assurer que ces initiatives sont participatives et que les communautés locales s'approprient les résultats, l'IGR discutera avec les principales parties prenantes du format de ces dialogues communautaires et pourrait inclure des contes et des histoires qui favorisent le sentiment d'appartenance, la participation à des expositions culturelles, des journées culturelles de danses et de chants traditionnels, et des discussions de dirigeants qui pourraient conduire à un plan communautaire qui fournit une feuille de route pour une consultation continue entre les membres des communautés.

3. Objectifs

Objectif 1: Contribuer à la stabilisation dans les communes de mise en œuvre du projet

Objectif 2: Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les communes de mise en œuvre du projet

4. Les régions/communes ciblées par cette déclaration annuelle de programme I sont :

Régions	Est	Nord	Centre-Nord	Sahel
Communes	Fada N’Gourma	Ouahigouya	Kaya	Dori
	Tibga	Gourcy	Sabcé	Bani
	Diapangou	Yako	Tikaré	
		Kirsi	Kongoussi	
		Samba	Boulsa	
			Boussouma	
			Korsimoro	
			Guibaré	
		Rouko		

5. Activités illustratives

Ces activités devraient s’articuler autour d’un ou des lots suivants :

Lot 1 : Renforcement des alliances identitaires transversales par des dialogues communautaires L’insécurité accrue, les tensions politiques et sociales créent des ruptures importantes dans le tissu social burkinabé. Le succès de la transition politique au Burkina Faso nécessitera des efforts combinés des autorités publiques, des



organisations de la société civile, des chefs traditionnels, des jeunes, des femmes et des autres populations marginalisées. Comme IGR prévoit de s'engager dans des activités de co-création, il est crucial que les fractures sociales identifiées tout au long des évaluations soient temporairement traitées par des initiatives d'engagement social et des dialogues communautaires. Dans le cadre de l'analyse de l'économie politique, de nombreuses tensions identitaires transversales ont été constatées dans les régions du Nord et du Centre-Nord, telles que des tensions religieuses, ethniques et politiques. A ces tensions sociales s'ajoutent des tensions entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil. Les membres de la communauté hôte perçoivent les déplacés internes comme la cause de l'insécurité. De plus, la concurrence entre les personnes déplacées et les populations d'accueil pour l'accès aux services publics est prévalente, et l'augmentation du nombre de personnes déplacées entraîne des perceptions d'insécurité accrue. Pour renforcer la cohésion sociale entre les membres de la communauté d'accueil et les déplacés internes dans ces communes identifiées, il est prévu la conduite de dialogues communautaires de 3 jours en moyenne pour renforcer la communication et la confiance entre les différents groupes dans les communes citées. IGR pourrait étendre ces dialogues communautaires à d'autres communes d'intervention du projet au besoin. Si nécessaire, l'approche inclura des initiatives de discussions intra-groupes pour préparer les membres de groupes distincts avant de les réunir dans un dialogue inter-groupe tout en mettant l'accent sur l'amplification des voix des différents groupes ethniques, religieux, politiques, socio-économiques, de genre, d'âge et marginalisés. Les dialogues communautaires devraient être l'occasion pour les membres de la communauté de discuter des causes des clivages sociaux qui affaiblissent la paix et la cohésion sociale. Pour s'assurer que ces initiatives sont participatives et que les communautés locales s'approprient les résultats, il serait nécessaire de discuter avec les principales parties prenantes du format de ces dialogues communautaires et cela pourrait inclure des contes et des histoires qui favorisent le sentiment d'appartenance, la participation à des expositions culturelles, des journées culturelles de danses et de chants traditionnels, et des discussions de leaders qui pourraient mener à un plan communautaire qui fournit une feuille de route pour une consultation continue entre les membres des communautés. Des activités supplémentaires, telles que des événements sportifs ou de brise-glace entre les participants et d'autres personnes, selon le cas, se dérouleraient soit le matin, soit en fin d'après-midi de l'un des trois jours de dialogue. Il pourrait s'agir d'un petit match de football avec des équipes mixtes, d'une danse "warba", ou de quelque chose de similaire qui contribue à créer une relation plus conviviale entre les membres du comité et les membres de la communauté.

Lot 2 : Promouvoir les relations de parenté à plaisanterie pour la gestion des conflits

L'étude FRAME® a constaté que le leadership traditionnel est un facteur clé de la résilience du système et agit efficacement comme un système de gouvernance parallèle, en établissant des règles et des responsabilités pour tous les acteurs du système. L'analyse de l'économie politique a renforcé ce constat, en montrant que le leadership traditionnel dans la région du Nord détient une autorité importante sur les affaires locales, y compris la collecte des droits et des taxes. Les particuliers et les entreprises sont plus enclins à payer aux structures de gouvernance traditionnelles qu'aux structures centrées sur l'État. Dans toutes les régions, le leadership traditionnel est un facteur clé dans la résolution des conflits locaux. Cependant, l'influence des chefs traditionnels est en quelque sorte affaiblie par les tensions internes existantes, ce qui mine leur capacité à jouer un rôle positif dans les communautés. En raison des rôles potentiels que ces chefs pourraient jouer en travaillant avec les délégations spéciales, IGR estime qu'il est important de trouver des moyens de "réconcilier" ces chefs traditionnels dans toutes les 19 communes de IGR. Grâce aux subventions, les organisations de mise en œuvre sélectionnées utiliseront les canaux de communication existants des chefs traditionnels et organiseront des dialogues avec eux tous pour exprimer les griefs et discuter des moyens d'assurer la paix. Après les échanges, les chefs traditionnels utiliseront leurs plateformes dans chaque

commune pour un forum inclusif continu de dialogue entre les chefs traditionnels et pourraient servir de canal de communication influent pour répondre aux préoccupations des citoyens. Les chefs traditionnels de chaque commune élaboreront ensuite un plan semestriel d'actions qu'ils voudront mener pour contribuer efficacement à la paix et à la cohésion sociale. IGR estime que si les chefs traditionnels poursuivent un dialogue régulier, ils encourageront la coexistence et le respect de la diversité socioculturelle et religieuse, et se garderont de toute manipulation politique. Il s'agit de la région du Sahel (Communes de Dori et Bani), du Centre Nord (Communes de Sabcé, Tikaré, Kongoussi, Kaya, Boulsa, Boussouma, Korsimoro, Guibaré et Rouko), de l'Est (Communes de Fada, Tibga et Diapangou), du Nord (Communes de Ouahigouya, Gourcy, Yako, Kirsi et Samba).

B. INFORMATION SUR LE SUBVENTION

1. Législation habilitante

Toute attribution effectuée dans le cadre du présent appel à candidature est autorisée conformément à Coopération Agreement entre Creative Associates International, Inc. (Creative) et U.S. Agency for International Development (USAID).

2. Estimation des fonds disponibles et nombre de subventions envisagées

Sous réserve de la disponibilité des fonds, IGR prévoit attribuer au maximum 8 subventions au titre du présent appel à proposition de projets. Le montant total estimé du financement disponible est de 70,920,000 XOF. La valeur totale de chaque subvention est comprise entre 11,820,000 XOF à 23,640,000 XOF par région en fonction du nombre de communes de la région. Étant donné que le montant d'une subvention est sujet à négociation, un montant négocié peut être compris ou non dans cette plage. De plus, IGR n'est pas obligé d'attribuer des subventions à concurrence du montant des fonds disponibles.

Les organisations peuvent postuler pour 2 régions au maximum.

IGR se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.

3. Période de performance

La date de début estimée sera annoncée lors de la signature de la subvention. La durée prévue de IGR pour la mise en œuvre de ses projets est comprise entre 3-9 mois.

4. Mécanismes d'attribution

La résolution finale sur le mécanisme d'attribution de la subvention de IGR reposera sur son évaluation du risque du demandeur avant l'attribution de la subvention. Si cette évaluation identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité du candidat à gérer une subvention, IGR peut choisir de retirer le candidat de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié à sa capacité actuelle.

Les mécanismes d'attribution de subvention les plus couramment utilisés par le Programme sont les subventions à montant fixe et les subventions en nature. Dans le cadre des subventions à montant fixe, les paiements sont basés sur les performances et sont versés à un boursier après l'achèvement avec succès de jalons programmatiques prédéfinis. Dans le cadre des subventions en nature, le Programme : a) effectue des paiements au nom du bénéficiaire et/ou b) achète/fournit des biens et services pour le compte du bénéficiaire.

Le programme peut également choisir d'attribuer une prime à frais remboursables dans les cas suivants : a) le candidat démontre une capacité de gestion financière suffisante pour mettre en œuvre ce mécanisme et b) le mécanisme est jugé approprié pour mettre en œuvre la description du programme.

5. Accord de renouvellement.

Les subventions ou les accords de subvention à montant fixe (FAA) accordés dans le cadre de cette demande de propositions (RFA) seront subventions de renouvellement. Les accords de renouvellement permettent de s'adapter, dans le cadre de la période maximale de mise en œuvre (définie à la section 3 Période de mise en œuvre ci-dessus), à l'évolution des contextes, aux enseignements tirés de la mise en œuvre et à la réalisation d'activités connexes au sein d'un projet qui affectent l'efficacité globale de l'attribution initiale fournira initialement un niveau spécifique de soutien pour un minimum d'un (1) an, mais pas plus de deux (2) ans. Les candidats doivent soumettre une demande basée sur la période maximale de soutien définie dans la section 3 Période de mise en œuvre ci-dessus. La période initiale de l'aide sera déterminée après l'évaluation de votre demande et si celle-ci est prise en compte pour l'attribution.

Le renouvellement d'une subvention au-delà de la période initiale de mise en œuvre est soumis aux conditions suivantes

- a. La disponibilité des fonds.
- b. Progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs de la subvention ;
- c. Soumission des rapports ~~requis~~ requis.
- d. Le respect des termes et conditions de la subvention, y compris les conditions de renouvellement stipulées dans la subvention ou dans le Subvention forfaitaire ; et
- e. Besoin continu de la subvention ou de la somme forfaitaire.

Des informations supplémentaires sur les primes de renouvellement figurent dans la norme ADS 303.3.24.a, Primes de renouvellement. <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303.pdf>

Le programme n'est pas tenu de renouveler ou de poursuivre une subvention au-delà de la période initiale s'il est déterminé que cela n'est pas dans le meilleur intérêt de son client ou du programme. Toutes les attributions (initiales et de renouvellement) sont soumises à l'approbation du client.

C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE

1. Candidats éligibles

Pour être admissible à un Subvention dans le cadre de cette opportunité, un candidat doit démontrer qu'il appartient à l'une des catégories de bénéficiaires ci-dessous:

Non-U.S. NGOs,
Civil Society Organizations,
Community Based Organizations,
Faith-Based Organizations

En outre, un candidat doit être officiellement enregistré et travailler conformément à toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois et le statut locaux pertinents. Au lieu d'une inscription officielle, le candidat peut toujours être admissible à un Subvention s'il démontre la preuve de ses

efforts pour obtenir une inscription, une dispense d'inscription ou toute autre raison pour laquelle une inscription n'est pas possible ou réalisable.

2. Partage des coûts ou comparaison des coûts

Le partage des coûts n'est pas requis dans le cadre de la présente possibilité de financement.

3. Limite sur le nombre d'applications

Une organisation éligible peut soumettre une application par région ou une application pour deux régions au maximum. Veuillez noter que l'émission de cet appel à candidature n'engage en aucun cas Creative à payer les coûts supportés par un candidat potentiel pour préparer et soumettre une demande.

D. INFORMATION SUR LA CANDIDATURE ET LA SOUMISSION

1. Contenu et forme de la candidature

Une demande doit être soumise en deux parties distinctes: a) demande technique et b) demande relative aux coûts. Pour préparer les deux parties, le candidat doit utiliser les modèles fournis dans les pièces jointes 2 et 3, qui fournissent des instructions sur le contenu et le format requis. Un candidat qui ne respecte pas ces instructions risque d'être considéré comme ne répondant pas aux exigences de l'appel à candidature et d'être éliminé.

Toutes les informations doivent être soumises en anglais. Si une demande est dans une autre langue, elle sera considérée comme non recevable et sera éliminée de toute autre considération.

2. Méthode de soumission

IGR préfère recevoir les candidatures par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions, accessible via le lien suivant : <https://smart.fluxx.io/>. Si un candidat ne s'est pas déjà inscrit sur le portail, il doit remplir un formulaire d'inscription initial, qui peut être trouvé à l'adresse suivante: smart.fluxx.io/apply/igr

Après examen et validation du formulaire par IGR, le candidat recevra un email avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.

Les candidats sont encouragés à utiliser le portail en ligne car il réduit considérablement les tâches administratives du candidat et de IGR. Toutefois, IGR reconnaît que la connectivité Internet limitée et/ou l'accès aux technologies de l'information et de la communication peuvent empêcher un candidat de faire une demande de financement via le portail. Dans de tels scénarios, le candidat peut soumettre ses applications techniques et financières séparément par courrier électronique via IGR-Grants@crea-igr.com ou en copie papier à l'adresse Rue 14.54 quartier 1200 résidences, Ouagadougou à l'attention du "Service des subventions." Quelle que soit la méthode de soumission choisie, le candidat devrait conserver dans ses dossiers un (1) exemplaire de sa demande et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent.

Si un candidat éprouve des difficultés à présenter une candidature, il doit contacter le Service des subventions par courrier électronique via IGR-Grants@crea-igr.com ou par téléphone.

3. Conditions d'enregistrement pour le financement du gouvernement américain

Pour être admissible à l'attribution dans le cadre de la présente sollicitation, des ONGs peuvent être amenées à obtenir un numéro identifiant unique d'entité (UEI- Unique Entity Identifier). Les candidats doivent s'inscrire dans le

System for Award Management (SAM) afin d'obtenir un UEI, nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Un UEI est un identifiant unique, alphanumérique à 12 caractères, émis et maintenu par SAM.gov, qui vérifie l'existence d'une entité au niveau mondial. L'UEI est l'identifiant officiel du gouvernement utilisé pour les subventions fédérales américains. Les candidats doivent s'enregistrer dans SAM avant de faire une demande d'attribution pour être pris en considération par l'USAID. Les candidats doivent maintenir un enregistrement SAM actif tant qu'ils ont une subvention active. Les exigences de 2 CFR 25 ne s'appliquent pas à certaines catégories de subventions. En outre, l'Agence peut exempter certaines subventions des exigences du 2 CFR 25.

IGR n'émettra pas de Subvention à un demandeur tant qu'il ne s'est pas conformé à toutes les exigences applicables. Le processus d'inscription pouvant prendre plusieurs semaines, les demandeurs sont encouragés à s'inscrire rapidement. Veuillez noter que le fait de s'inscrire tôt ne constitue en aucun cas un engagement de la part du programme d'attribuer un Subvention.

4. Date et heure de soumission

Les candidats doivent soumettre leurs applications techniques et financières avant la date et l'heure de clôture figurant sur la page de couverture. Les demandes soumises en retard risquent de ne pas être examinées. Les demandes tardives sont marquées comme "tardives." IGR se réserve le droit d'accepter et d'inclure les candidatures en retard dans le processus de révision et d'attribution uniquement lorsque : a) IGR considère que cela est dans son intérêt et b) les candidatures reçues à temps n'ont pas encore été ouvertes ni examinées.

5. Restrictions de financement

Le candidat qui reçoit une subvention en vertu du présent appel a candidature est tenu de s'assurer que les coûts postérieurs à l'attribution qui ont été approuvés et jugés admissibles, attribuables et raisonnables par IGR cours des négociations préalables à l'attribution. En outre, IGR ne remsubventionnera pas à un candidat retenu les frais qu'il aura engagés avant la date à laquelle il aura signé un accord de subvention avec IGR.

6. Questions et réponses

Toute question concernant le présent appel a candidature doit être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication décrites dans la lettre d'accompagnement du présent appel a candidature et dans la section D.2 ci-dessus. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite de questions/précisions indiquée dans la lettre d'accompagnement. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats par le biais d'une modification à l'appel a candidature.

Toute information relative au présent appel a candidature qui est fournie à un candidat potentiel sera fournie rapidement à tous les autres candidats potentiels en tant que modification du questionnaire à la condition que : a) il soit nécessaire de soumettre une demande et/ou b) son exclusion soit préjudiciable à tout autre demandeur potentiel.

E. INFORMATIONS SUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE

1. Critères

Chaque demande reçue avant la date de clôture de l'appel a candidature sera initialement examinée en fonction des critères d'admissibilité décrits à la section C ci-dessus. Les candidatures ne répondant pas à ces critères ne seront pas prises en compte. Les demandes éligibles incomplètes seront considérées comme non recevables et ne seront pas considérées pour attribution.



Les candidatures éligibles et recevables seront examinées en fonction des critères techniques et de coût énoncés ci-dessous. À la suite de cet examen, un candidat apparemment retenu peut-être invité à soumettre une demande révisée et/ou à répondre à des questions de clarification avant une date spécifiée. Le programme se réserve le droit d'attribuer sans demander des éclaircissements ou des détails supplémentaires dans une demande.

a. *Critères d'évaluation technique*

L'application technique sera évaluée par rapport aux critères suivants :

- **Approche technique et concordance stratégique (50 points)**
 - Une description du contexte mettant en évidence les questions de cohésion sociale
 - Des objectifs et des produits livrables qui sont pertinents et réalisables
 - Un énoncé de problème clairement défini et décrivant les risques immédiats et/ou émergents de conflit qui se rapportent spécifiquement au projet proposé
 - Une explication convaincante indiquant dans quelle mesure les résultats du projet va répondre aux risques identifiés
 - Une identification claire des obstacles à la mise en œuvre du projet et des solutions proposées
 - Les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
- **Compétences organisationnelles et structure de gestion (30 points)**
 - Document a jour attestant de l'établissement légal de la structure au Burkina Faso et/ou dans les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
 - Expériences antérieures dans la mise en œuvre de programmes dans les domaines de la gouvernance locale, de la stabilisation, de la prévention des conflits et des dialogues communautaires
 - Des expériences antérieures dans les régions géographiques et les domaines techniques proposés dans les programmes
 - Des expériences institutionnelles antérieures dans la mise en œuvre des programmes subventionnés par des donateurs internationaux
 - Une structure de gestion efficace avec des rôles de personnel et des responsabilités bien définis-
 - Manuel de gestion de la structure
 - Un nombre adéquat d'employés qualifiés pour mettre en œuvre les exigences administratives et programmatiques
- **Considérations genre et jeunesse (05 points)**
 - Un mécanisme d'intégration de l'égalité genre et /ou des jeunes dans le programme
 - Une analyse genre et jeunesse pour expliquer pourquoi certaines populations sont intégrées dans les programmes proposés et pourquoi/comment elles seront ciblées dans le processus des programmes
- **Impact prévu sur les bénéficiaires (15 points)**
 - Le nombre de bénéficiaires directs et indirects qui seront atteints
 - La justification de la méthode de calcul du nombre de bénéficiaires directs et indirects.

b. *Critères d'évaluation des coûts*

Une fois l'examen technique de la ou des demandes terminées, le programme évaluera la ou les demandes de coûts du ou des candidats apparemment retenus pour en vérifier le caractère raisonnable, l'allocation et l'admissibilité. De plus, IGR effectuera une évaluation de la capacité et des risques de chaque demandeur apparemment retenu avant l'attribution du marché. IGR utilisera les résultats de l'évaluation pour

déterminer la responsabilité et, lorsqu'une décision sera prise de procéder à l'attribution, sélectionnera le mécanisme d'attribution approprié.

2. Processus de révision et de sélection

Pour évaluer la ou les candidatures, IGR mettra en place un comité de sélection composé de trois membres possédant les compétences requises pour répondre aux exigences du programme décrites dans le présent appel à candidature. Tout au long du processus d'évaluation, IGR prendra toutes les mesures nécessaires pour que les membres du comité de sélection ne se trouvent ou ne présentent aucun conflit d'intérêt avec une organisation soumettant une candidature en réponse au présent appel à candidature. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si cette personne ou son conjoint, son partenaire, ses enfants, ses amis proches ou un parent de cette personne travaille pour, négocie pour travailler pour et / ou a un intérêt financier membre non rémunéré d'un conseil d'administration) de toute organisation ayant soumis une demande d'examen à Expériences antérieures dans la mise en œuvre de programmes dans les domaines de la gouvernance locale, de la stabilisation, de la prévention des conflits et des dialogues communautaires comité de surveillance. Les membres du CS ne solliciteront ni n'accepteront de gratifications, de faveurs ou quoi que ce soit de valeur pécuniaire de la part d'un candidat.

Le chef de parti ou le délégué autorisé prend la décision finale sur toutes les attributions faites en vertu de la RFA.

F. INFORMATION SUR L'ADMINISTRATION DU SUBVENTION SUBVENTION

1. Avis d'attribution

Un avis d'intention d'attribution sera envoyé au point de contact indiqué dans la demande du ou des candidats apparemment retenus. **Veillez noter que cette notification ne constitue ni ne garantit une attribution.** Un candidat apparemment retenu doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir la compétence de gestion nécessaire pour appliquer des méthodes de reddition de comptes convenues d'un commun accord pour les fonds et autres avoirs versés. À cette fin, le demandeur peut être tenu de fournir des informations supplémentaires sur son organisation (p. Ex. Des statuts constitutifs ou tout autre document justifiant le caractère juridique du demandeur ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de contrôle. L'attribution définitive d'un Subvention dépendra de la réception en temps voulu des informations demandées et de la réussite du processus de validation du programme, de la capacité préalable à l'attribution et de l'évaluation des risques.

2. Administration de l'attribution

Toute attribution résultant du présent appel à candidature sera administrée conformément aux dispositions de la pièce jointe 4.

3. Rapport

Les exigences en matière de rapport (y compris un calendrier de rapport) seront spécifiées dans le document d'attribution pour tout Subvention Subvention résultant du présent appel à candidature. Les rapports spécifiques requis dépendront du type de subvention et de la durée du projet ; cependant, les exemples peuvent inclure les suivants :



- Rapport(s) mensuel(s) avec mises à jour des activités pour la période de référence, photos des activités du projet, problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de référence, etc.
- Rapport final du programme comprenant les leçons apprises, les réussites, les impacts obtenus par rapport au but et aux objectifs du projet financé, etc.
- Les rapports financiers, y compris les obligations prévues, les dépenses réelles, les fonds restants, etc., ainsi qu'un rapport financier final détaillé.

S'il vous plaît noter que l'émission du paiement final sera subordonnée à la réception de IGR et l'acceptation du rapport financier final et/ou rapport sur le programme final. Pour les montants forfaitaires (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables / moyens de vérification.

4. Revenu du programme

Tout revenu généré par une subvention octroyée dans le cadre de cette sollicitation doit être immédiatement signalé au service des subventions du programme et sera évalué et négocié au cas par cas.

5. Marquage et marquage et conformité environnementale

Le candidat(s) sélectionné(s) pour l'attribution sera tenu de se conformer à toutes les exigences de marquage et de marque et de conformité environnementale applicables stipulées dans Cooperative Agreement. Ces exigences seront expliquées au(x) candidat(s) apparemment gagnant(s) lors des négociations préalables à l'adjudication et figureront dans le(s) document(s) d'attribution finale.

Inclusive Governance for Resilience se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.

Pièce jointe 2: Modèle d'application technique

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le formulaire de candidature complet qui apparaît lorsque vous vous connectez au portail de subventions SMART du programme. Si vous ne pouvez pas utiliser ce portail en ligne pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le modèle de candidature technique fourni en pièce jointe à la présente demande de propositions.

Pièce jointe 3: Modèle de budget

Pour soumettre votre demande de coût, veuillez préparer un budget pour votre projet en utilisant le modèle de budget inclus en tant que pièce jointe séparée au présent appel à candidature, puis chargez-le dans la section Documents de demande de coût du formulaire de demande complète du portail de subventions SMART. Si vous ne pouvez pas utiliser le portail en ligne, incluez votre budget proposé dans votre soumission hors ligne au service des subventions du programme.



IGR

RFA-IGR-1821

Pièce jointe 4: Provisions

Dispositions standard pour les organisations non gouvernementales non américaines
https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab_1.pdf

Dispositions standard pour les attributions à montant fixe aux organisations non gouvernementales
https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat_1.pdf

Pièce jointe 5: Certifications

A. CERTIFICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, le représentant autorisé du demandeur sélectionné devra également signer une attestation confirmant que l'entité qu'il/elle représente (le titulaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec l'attribution. De tels conflits pourraient inclure, par exemple :

- Relations personnelles ou professionnelles avec des entités pouvant bénéficier directement de l'attribution ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la subvention ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec des représentants de gouvernements susceptibles d'avoir une influence ou une supervision sur des questions se rapportant directement à la subvention ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour l'attribution ;
- Détenir tout intérêt financier dans une entité qui serait affecté par l'attribution.

En vertu des actions accomplies par le bénéficiaire dans l'octroi de la subvention, la certification du représentant autorisé indiquera qu'elle s'efforcera de faire en sorte que des conflits d'intérêts ou leur apparence ne se produisent pas, étant entendu que de tels conflits d'intérêts se présenteraient lorsqu'il existe des situations de conflit. Que le bénéficiaire est impliqué dans de multiples intérêts (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être conçus pour altérer sa motivation ou celle du bénéficiaire dans l'exercice des fonctions liées à l'attribution.

Si de tels conflits réels ou perçus se produisent, la certification du représentant autorisé indiquera que le bénéficiaire informera immédiatement le chef de partie du projet auquel la récompense est associée pour discuter de la question.

B. AUTRES CERTIFICATIONS

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, un candidat retenu devra signer *les attestations, assurances, déclarations et autres déclarations du bénéficiaire* référencées ici:
<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.

Karl Jean-Louis

Chief of Party

Inclusive Governance for Resilience